

certain de grèver davantage notre trésor.

50. *Améliorations.*—Le Haut-Canada ayant la population la plus considérable de toutes les provinces, réclamera la part du lion sur les revenus. Tout l'argent pour les dépenses devant se voter dans la chambre fédérale où les canadiens seront en minorité, il ne faut pas douter que le Bas-Canada sera sacrifié aux progrès du Haut, et qu'on lui refusera même souvent les améliorations nécessaires. Les provinces du Golfe, ces ennemies des canadiens, n'ayant point les travaux publics dont elles auront besoin pour se mettre au même niveau que nous, réclameront de l'aide qu'elles obtiendront au moyen du Haut-Canada. Et le Bas-Canada, comme toujours, sera sacrifié, et verra l'excédant de ses revenus dépensés dans les provinces du Golfe en utiles améliorations au lieu de l'être ici. Il est vrai qu'il aura une dernière ressource, c'est qu'il pourra prélever des taxes directes, s'il le veut; c'est un droit qu'on accorde aux gouvernements locaux.

60. *Armée.*—Pour la défense du territoire, il faudra lever une armée assez considérable et décharger l'Angleterre du fardeau qui la fatigue. Nous sommes assez riches pour nous garder nous-mêmes. Notre système volontaire s'en va mourant, et aussitôt l'union proclamée, nous allons voir surgir une armée régulière, notre armée nationale. On peut s'imaginer les sommes que coûtera cette armée parce qu'a coûté le maintien sur pied d'une petite force volontaire lors des ridicules invasions des fénians.

70. *Marine.*—Si nous avons une force effective pour défendre notre territoire par terre, il nous faudra également une marine quelque peu considérable pour le défendre par mer. La *Canadienne* avec son *amiral* Fortin ne pourra plus suffire seule.

Combien coûtera la construction de frégates, de vapeurs de guerre, etc.? Quelles sommes ne faudra-t-il pas pour entretenir un équipage convenable et quelques mille soldats de marines!

Ainsi, pour soutenir une vice-royauté avec ses deux chambres fédérales, pour construire des chemins de fer, des canaux, pour ouvrir des routes, entretenir une armée et une marine, il nous faudra des millions et encore des millions. Et on ne les obtiendra qu'en contractant des dettes énormes dont on ne pourra payer les intérêts qu'en élevant les tarifs, les droits de douane, et la rapide augmentation des impôts conduira à la taxe directe, puis à la banqueroute. Notre dette ne dépassera-t-elle pas beaucoup celle des Etats-Unis dont on parle tant, proportion gardée, bien entendu, de la population, du commerce, des revenus? Et si nous avons une guerre à soutenir, il faudrait une Californie à notre gouvernement.

A présent, à part les nominations de lieutenants-gouverneurs, à part celles des juges nommés et payés par le gouvernement qui nous enverra ses créatures, ignorant peut-être nos lois françaises; à part toutes les hautes nominations nécessaires par cette série de gouvernements



McGEE

LANGEVIN CARTIER JONATHAN

### LE DERNIER PLAT DE CARTIER.

CARTIER.—Allons! bon! est ce que ce n'est pas là une crêpe gentiment tournée?

LANGEVIN.—Elle est fameuse! j'en retiens un morceau!

McGEE.—Moi aussi... il n'y a rien de mieux avec un petit verre de whisky.

JONATHAN.—Oh là là, sont ils bons, ces canadiens!—Je serai de la partie, je la mangerai bien toute. Ne soyez pas inquiet, j'arrangerai son affaire aux petits oignons.

que nous allons avoir, comprend-on bien l'immense patronage exercé par le gouvernement fédéral? Comprend-on bien la corruption qu'occasionnera cette masse d'employés nécessaires, presque toutes créatures du gouvernement? Comprend-on cette immonde corruption qui, partie du faite du gouvernement, descendra jusque parmi le peuple et l'enchaînera par mille liens aux lâchetés, aux bassesses, aux trahisons de nos hommes d'états?

(A Continuer.)

Ce qui préoccupe vivement les contribuables de Québec, c'est une nouvelle loi destinée à amender et refondre toutes les lois et ordonnances qui ont rapport à l'incorporation de la ville et à l'Aqueduc. C'est l'honorable M. Cauchon qui a pris cette loi sous sa protection et qui s'en est fait le parrain. Depuis que les clauses en sont plus connues, l'indignation s'est produite partout, dans la presse, au Conseil-de-Ville et jusque sur la place publique.

Il faut le dire, la loi dont nous parlons, est de nature à justifier les craintes et les appréhensions d'un public si indifférent d'ailleurs aux choses municipales. Nous n'avons pu en prendre connaissance nous-mêmes, attendu que le nombre d'exemplaires en français, expédiés à Québec est très restreint. Nous n'avons qu'à nous en rapporter aux commentaires de la presse et aux délibérations du Conseil.

Il y a des dispositifs qui consacrent l'arbitraire, et en vertu desquels le pouvoir de taxer est sans limites. Voyons plutôt:

Ne pas payer la taxe constitue un délit puni par l'emprisonnement;

Le maire a le droit de suspendre tout employé de la Corporation jusqu'à ce que le président de la police correctionnelle ait prononcé sur son innocence ou sa culpabilité;

Le maire oppose son veto à toutes lois et règlements votés, et les trois quarts des Conseillers peuvent seuls, dans les quinze jours, rejeter le veto;

Le droit de taxer existera sans aucun contrôle;

Le droit de révision est supprimé, et les contribuables seront taxés sans appel.

Comme nous venons de le dire, c'est sous les auspices de M. Cauchon que cette loi, qui a déjà subi sa deuxième lecture, est introduite en chambre. Elle ne pouvait guère provenir d'un autre homme. M. Cauchon appartient à ce groupe d'hommes qui, dans les pays les plus libres trouvent toujours la voie de l'arbitraire au nom de la légalité; sous un gouvernement despotique ils ont leurs coudées franches; ils sont investis, grâce à leurs instincts dominateurs, d'une autorité féroce; sous l'autocrate de toutes les Russies, ils gouvernent la Pologne ou la Sibérie et soumettent les peuples avec une main de fer.

Les citoyens commencent à s'agiter sous la main féroce qui s'appesantit sur les libertés civiques. Nous espérons qu'ils ne se tiendront pas là. Il faut qu'ils formulent leur indignation publiquement afin d'éveiller l'attention des députés qui sont appelés à voter cette loi. Il faut que leurs protestations aient un retentissement dans la nouvelle capitale.

Quoiqu'il en soit de la détermination des citoyens, le sort en est jeté; M. Cauchon ne sera pas réélu maire; cette